
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,
DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

N° 020 /MAPAH/METFIP/MESR

COMMUNIQUE

Le ministre de l'agriculture, de la production animale et halieutique,
Le ministre de l'enseignement technique, de la formation et de l'insertion professionnelles
et
Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

COMMUNIQUENT :

Un concours d'entrée aux cycles de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de licence professionnelle agricole (CLPA) à l'Institut national de formation agricole (INFA) de Tové est ouvert, les **27 et 28 octobre 2020** dans les centres suivants :

Centre de Lomé : Lycée d'enseignement technique et professionnel (LETP) d'Adidogomé.

Centres régionaux : INFA de Tové pour la région des Plateaux, Lycée technique de Sokodé pour la région Centrale et centre régional de l'enseignement technique et de la formation professionnelle de Dapaong et de Kara pour les régions des Savanes et de la Kara respectivement.

Peut être candidat :

- ❖ pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole, toute personne titulaire du BEPC, âgée de **18 ans au moins** et de **25 ans au plus** au **1^{er} janvier 2021**.
- ❖ pour le cycle de licence professionnelle agricole, toute personne titulaire du baccalauréat deuxième partie des séries C ou D, âgée de **18 ans au moins** et de **27 ans au plus** au **1^{er} janvier 2021**.

Les épreuves du concours comprennent :

1) Pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole :

- | | | |
|--|-----------------|-----------------|
| ☞ une épreuve de français : | durée 2 heures, | coefficient 2 ; |
| ☞ une épreuve de sciences physiques : | durée 2 heures, | coefficient 3 ; |
| ☞ une épreuve de sciences de la vie et de la terre : | durée 2 heures, | coefficient 3 ; |
| ☞ une épreuve de mathématiques : | durée 2 heures, | coefficient 3 ; |

2) pour le cycle de licence professionnelle agricole

- | | | |
|--|-----------------|-----------------|
| ☞ une épreuve de français : | durée 3 heures, | coefficient 2 ; |
| ☞ une épreuve de sciences physiques : | durée 3 heures, | coefficient 3 ; |
| ☞ une épreuve de sciences de la vie et de la terre : | durée 3 heures, | coefficient 3 ; |
| ☞ une épreuve de mathématiques : | durée 4 heures, | coefficient 3. |

La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée **du lundi 14 septembre au lundi 12 octobre 2020** dans les cinq (05) directions régionales de l'agriculture, de la production animale et halieutique (DRAPAH Dapaong – Kara – Sokodé – Atakpamé et Tsévié), à l'INFA de Tové à Kpalimé et à la direction de la formation, de la diffusion des technologies et des organisations professionnelles agricoles du ministère de l'agriculture, de la production animale et halieutique à Lomé (DFDTOPA/MAPAH).

Dossier de candidature :

- 1) un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- 2) une photocopie légalisée du certificat de nationalité ou duplicata ;
- 3) un certificat médical datant de moins de trois (3) mois attestant que l'intéressé ne souffre d'aucune infirmité ;
- 4) un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- 5) une photocopie légalisée du diplôme de baccalauréat 2^{ème} partie des séries C ou D, pour les candidats au cycle de licence professionnelle agricole (CLPA) ;
- 6) une photocopie légalisée du diplôme du BEPC pour les candidats au cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) ;
- 7) une fiche d'inscription à retirer au lieu de dépôt du dossier ;
- 8) une quittance des frais d'inscription fixés à **sept mille (7.000) francs CFA** payables au lieu de dépôt du dossier.

NB : Les pièces ci-dessus énumérées doivent être contenues dans une chemise sur laquelle seront mentionnés :

- les nom et prénoms du candidat ;
- le cycle de formation choisi ;
- le centre d'examen choisi.

L'entrée à la salle d'examen est subordonnée à la présentation **d'une carte nationale d'identité**. (Les cartes d'identité scolaire ne sont pas autorisées).

Le nombre de places disponibles est de **trente (30)** pour le cycle de baccalauréat professionnel agricole (CBPA) et de **trente-cinq (35)** pour le cycle de licence professionnelle agricole (CLPA).

Les frais de scolarité sont fixés à **trente mille (30.000) francs CFA** par an et les frais d'hébergement à **vingt cinq mille (25.000) francs CFA**, soit **deux mille cinq cents (2.500) francs** par mois pendant **dix (10) mois**.

Les frais de scolarité et d'hébergement dont le montant cumulé est de **cinquante cinq mille (55.000) francs CFA** sont payables en deux tranches :

- 1^{ère} tranche de 40 000F : le 1^{er} jour de la rentrée 2021 ;
- 2^{ème} tranche de 15 000F : fin mars 2021.

Le régime scolaire est celui de l'internat. Les frais de restauration et médicaux sont à la charge des candidats retenus à l'issue du concours. **Les candidats retenus ne bénéficient ni de bourse ni d'aide scolaire.** Ils doivent, en outre, s'adresser à la direction de l'institut pour les informations complémentaires concernant la rentrée.

Fait à Lomé, le **28 AOUT 2020**

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE, DE LA FORMATION ET
DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES



[Signature]

Tairou BAGBIEGUE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA PRODUCTION ANIMALE ET
HALIEUTIQUE



[Signature]

Kouéra K. BATAKA

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE



[Signature]

Prof. Koffi AKPAGANA